

Paris, le 29 janvier 2014

L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE REFERENCE HARMONIE FONCTION PUBLIQUE POUR SA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE.

Harmonie Fonction Publique en vigueur depuis le 1^{er} janvier, a remporté l'appel public à la concurrence lancé par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), établissement public sous tutelle du Ministère du Redressement productif.

Au terme de l'appel public à concurrence, l'INPI a retenu Harmonie Fonction Publique, associée à Mutex, pour être, à compter du 1^{er} janvier 2014 et pour une durée de sept ans, l'organisme de protection sociale complémentaire de « référence » de l'établissement. Ils assureront la couverture santé et prévoyance (incapacité, invalidité et décès) des collaborateurs de l'INPI, qu'ils soient actifs ou retraités, et de leur famille.

Par cette procédure de référencement, qui prévoit une participation de l'employeur au financement de la cotisation, la direction de l'INPI a souhaité renforcer la couverture sociale complémentaire de ses collaborateurs.

« En référençant de façon exclusive notre offre, l'INPI reconnaît la qualité de notre réponse et l'expertise d'Harmonie Fonction Publique en termes de protection santé et prévoyance », se félicite le Président Bertrand Laot.

Harmonie Fonction Publique est ainsi la première mutuelle référencée au sein de deux ministères (la Défense et l'Agriculture) et de deux établissements sous tutelle du ministère du Redressement productif (l'INPI et l'Institut Mines-Télécom).

Harmonie Fonction Publique au cœur d'un groupe

Les mutuelles MNAM et SMAR ont voté leur fusion en juin 2013 pour former Harmonie Fonction Publique au sein de l'Union Harmonie Mutuelles, à laquelle elles adhèrent respectivement depuis 2008 et 2011. Cette fusion, officiellement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014, donne la capacité à Harmonie Fonction Publique d'accompagner ses adhérents tout au long de leur vie.

A ce propos Bertrand Laot explique : *« Notre fusion s'affirme comme une nécessité, comme la solution pour pourvoir aux besoins de nos adhérents, elle garantit la qualité de notre offre et la maîtrise des coûts ».*

Communiqué de presse

A propos d'Harmonie Fonction Publique

Harmonie Fonction Publique est née de la fusion entre MNAM Harmonie Mutuelles et SMAR Harmonie Mutuelles.

Siège social : 8, rue du Helder, 75009 Paris.

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro Siren 790 314 017. www.harmonie-fonction-publique.fr

Harmonie Fonction Publique en chiffres

Plus de 200 000 personnes protégées

283 collaborateurs

14 agences

131 millions d'euros de cotisations santé

25 millions d'euros de cotisations prévoyance

A propos de l'Union Harmonie Mutuelles

L'Union Harmonie Mutuelles regroupe les mutuelles Agrume, Harmonie Fonction Publique, Harmonie Mutuelle et Mare Gaillard. Cette union représente :

- Près de 4,8 millions de personnes protégées
- 123 630 bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUc)
- 583 400 personnes assurées au titre du régime social des indépendants (RSI)
- 35 200 entreprises adhérentes
- Près de 4 620 collaborateurs
- Plus de 360 agences
- 2,25 milliards d'euros de chiffre d'affaires

Contacts Presse

Direction Communication Harmonie Fonction Publique

8 rue du Helder - 75009 Paris

Dominique Penet

dpenet@harmonie-fp.fr

Tél. : 01 53 24 32 15

Agence Wellcom

Marlène Droulin / Marion Obadia / Cécile Soubelet

mdr@wellcom.fr / mo@wellcom.fr / cso@wellcom.fr

Tél. : 01 46 34 60 60